# Discussions tendues autour du prix du médicament

Compte Test - 2013-05-14 18:57:00 - Vu sur pharmacie.ma

Les discussions qui ont débuté le lundi 13 mai au sujet des mesures compensatoires en faveur des pharmaciens d'officines sont très tendues. Chacun s'accroche à sa position. «Nous devons signer un accord dans les prochains jours avec le ministère de la Santé», assure la Fédération nationale des syndicats des pharmaciens. Pour les médicaments dont le prix public est inférieur à 300 dirhams, la marge brute des pharmaciens d'officines serait fixée à 34% contre 30% actuellement. Pour ceux dont le prix est compris entre 300 et 1.000 dirhams, la marge serait arrêtée à 30%. Au-delà de 1.000 dirhams, la rémunération des pharmaciens d'officines devrait être plafonnée entre 250 et 400 dirhams.«Grâce à ces mesures compensatrices, la baisse du chiffre d'affaires des pharmaciens devrait être limitée à 2 ou 4% contre 10% si rien n'était fait», explique un membre de la Fédération, qui affirme que d'autres requêtes restent à l'ordre du jour, notamment en matière de fiscalité. El Haussaine Louardi, ministre de la Santé, affirmede son coté qu'aucun accord n'a encore été trouvé. Pour l'heure, «la seule décision prise concerne les grands principes de la baisse des prix des médicaments, mais les discussions se poursuivent encore».Les industriels s'opposent fermement à toute augmentation de la marge des pharmaciens d'officine et rappellent qu'ils s'en tiennent à l'accord signé avec la tutelle le 11 juillet 2012. Un protocole qui ne prévoit pas d'augmentation de cette marge. «Nous sommes conscients que la baisse des prix sera pénalisante pour les pharmaciens d'officines, mais ce n'est pas aux industriels de faire les frais de la politique gouvernementale», relève le directeur d'un laboratoire. De leur côté, les pharmaciens d'officines sont déjà convaincus qu'un accord est à portée de main.Au lieu de l'augmentation de la marge, les industriels proposent d'autres pistes pour améliorer les recettes des pharmacies telles que l'attribution du marché de la Cnops (évalué à lui seul à 1,2 milliard de dirhams), celui des cliniques, l'exclusivité de la vente des produits stérilisés... Et pourquoi pas des mesures fiscales?